
CUBA

**Le gouvernement doit libérer
immédiatement les prisonniers d'opinion**

Index AI : AMR 25/005/2003

FLASH

Embargo : 27 février à 00h01 TU

Amnesty International a rendu public aujourd'hui (jeudi 27 février 2003) un document dans lequel elle demande la libération immédiate et inconditionnelle de plusieurs détenus cubains qu'elle considère comme des prisonniers d'opinion incarcérés uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leurs libertés fondamentales.

“ Tous les citoyens cubains doivent pouvoir exercer leurs droits à la liberté d'association, de réunion et d'expression, a déclaré l'organisation. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que, depuis les arrestations massives qui ont eu lieu plus particulièrement en février et décembre 2002, de nombreuses personnes sont toujours incarcérées, certaines sans avoir été inculpées. La majorité de ces détenus ont été incarcérés uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, d'association ou de réunion et sont donc des prisonniers d'opinion. ”

Amnesty International a appelé à plusieurs reprises les autorités cubaines à mettre fin à l'incarcération systématique des personnes menant des activités dissidentes pacifiques. Elle leur a demandé également de modifier les dispositions de la législation nationale qui restreignent les libertés fondamentales, en violation des normes internationales relatives au droits humains.

Les informations concernant les personnes arrêtées se trouvent dans le document d'Amnesty International intitulé *Cuba: Continued detentions following mass arrests in February and December 2002* (index AI : AMR 25/001/2003 ; non traduit en français).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>